

COMMUNIQUÉ



## Crise du COVID-19

20 MARS 2020

Instructions  
POLICE NATIONALE



Coronavirus

# La colère gronde !

Chers collègues,

Nombre d'entre vous se sont manifestés pour nous faire part de leur affliction voire de leur inquiétude face à certaines instructions floues et sujettes à des interprétations divergentes, parfois mal expliquées, trop souvent appliquées différemment d'un lieu à l'autre et généralement mal perçues par l'ensemble des policiers qui doivent les exécuter dans le contexte de cette crise sanitaire inédite dont l'ampleur à venir ne fait plus de doute.

Depuis le 17 mars, date de l'entrée en vigueur des mesures de confinement, les effectifs policiers se retrouvent en première ligne en multipliant les contrôles pour vérifier la validité des autorisations de déplacement de la population. Cette situation amène les policiers à être certainement les professionnels qui entrent en contact avec le plus grand nombre de personnes en cette période de confinement.

Si la progression de la contamination ne peut être quantifiée avec précision faute de procéder aux dépistages généralisés, l'augmentation exponentielle qui est prévue du nombre de personnes contaminées (un ministre a affirmé que plus de la moitié de la population risquait d'être infectée) amène les effectifs à côtoyer des personnes à haute probabilité de contamination.

Dans ces conditions, même si les commissaires que nous sommes se doivent d'être responsables et comprennent que les masques de protection doivent être réservés en priorité aux personnels soignants confrontés en permanence aux malades en raison du faible niveau de dotation de ce type de matériel, **comment peut-on pour autant demander aux policiers sur le terrain de contrôler une population fondamentalement à risque sans masque de protection ?**

Nous avons du mal à comprendre qu'il ait pu être interdit aux policiers de porter un masque sur la voie publique et à l'accueil, y compris à celles et ceux de nos effectifs qui se sont débrouillés pour récupérer du matériel de protection par leurs propres moyens (sans polémiquer davantage sur l'incurie d'un gouvernement qui a permis une telle pénurie).

**Nous avons encore bien plus de difficulté à accepter que l'on ait pu imposer aux effectifs en première ligne face à la contamination de retirer les masques déjà mis par crainte de les voir épuiser un trop faible stock !**

**Est-ce ainsi que l'on mène "la guerre" contre le covid19 ?**

Ne prendrions nous pas d'ailleurs le risque de commettre **un manquement à une obligation de sécurité** puisque les commissaires de police doivent veiller à la sécurité de leurs personnels ?

**Cet aspect majeur a en effet été occulté**, et il ne s'agit pas seulement du bon sens qui devrait prévaloir mais bien du fait que **les commissaires, chefs de service, sont à ce titre responsables du bien-être et de la santé des personnels placés sous leur autorité !**

Nous ne pouvons nous opposer au **libre choix** qui doit être laissé aux fonctionnaires en opération de porter ou non un masque. Ils sont les seuls à pouvoir jauger l'intérêt de le porter en fonction des circonstances sur le terrain.

Notre rôle doit avant tout consister à rappeler la nécessité d'une gestion rationalisée des stocks extrêmement réduits.

Il faut à tout prix permettre aux effectifs de **retrouver un minimum de sérénité** dans un contexte où seules l'adhésion et la bonne volonté de chacun permettront de gérer cette situation hors norme sur le long terme.

Les propos du porte-parole du gouvernement comme de certains ministres en la matière n'y contribuent nullement et sont totalement inadmissibles en martelant que les **policiers ne sont pas prioritaires**. Comme s'il importait peu que celles et ceux que l'on charge de faire respecter les mesures gouvernementales d'interdiction de regroupement et depuis mardi celles du confinement généralisé soient infectés au contact des populations réticentes aux dites mesures...

Car ne nous y trompons pas, **les "barrières sanitaires"** du mètre de distance **ne suffisent pas** : elles ne valent rien en cas d'incident, face à ceux qui contestent l'ordre de rester chez soi dans les secteurs difficiles et viennent au contact des policiers qui les contrôlent.

Nous ne sommes évidemment pas surpris dans de telles conditions que la position des collègues soit intenable face à une colère légitime de leurs effectifs "interdits de protection", relayée par leurs syndicats représentatifs qui menacent d'un retrait.

Quelle importance doit-on réellement accorder aux CHSCT et autres documents uniques d'évaluation des risques professionnels si les chefs de service ne sont pas mis en mesure d'apporter une protection minimale à leurs effectifs qu'ils envoient sur la voie publique enrayer la progression d'une pandémie ?

**Il est donc indispensable que notre autorité de tutelle trouve une solution pour permettre à nos effectifs le port discrétionnaire du masque** et ainsi éviter tout engagement potentiel de la responsabilité pénale de nos collègues chefs de service pour manquement aux obligations de sécurité. **Ce fut le sens de notre intervention auprès de M. le DGP.**

## Entretien avec le DGP

(visioconférence avec la parité syndicale jeudi 19 à 14H30).

**Outre notre position en faveur du retrait de consignes totalement déconnectées du terrain qui mettent en danger les effectifs**, nous avons abordé plusieurs sujets de réflexion sans être exhaustifs bien sûr :

**-La nécessité en temps de crise de rompre avec le "présentisme d'habitude"** qui conduit certaines directions à maintenir dans les services des personnels nombreux à se côtoyer sans aucune utilité.

**-La nécessité de repenser l'organisation des services** pour faire face à cette crise dans la durée : il est indispensable de trouver un **système de roulement des personnels** à effectif minimal pour tenir les missions essentielles sur le long terme. Il nous a ainsi été assuré qu'une réflexion était en cours pour l'élaboration d'un mode de fonctionnement identique de l'ensemble du périmètre DGP. La DCSP devrait ainsi diffuser rapidement des instructions en ce sens, avec notamment la création de réserves d'intervention confinées à domicile pour opérer des roulements ainsi que la mise en place d'un « gros bloc VP » afin d'éviter les problèmes liés au fonctionnement des petites unités.

**-La suppression du jour de carence** en cas d'arrêt maladie pour contamination covid-19 (contrairement aux jours d'ASA ou de garde d'enfant qui ne donnent lieu à aucune baisse salariale) ainsi que la fin du retrait de jours RTT pour les fonctionnaires positionnés en réserve à domicile : le DGP nous assure que cette problématique serait réglée globalement en fin de crise.

-Enfin, concernant **le déplacement des policiers**, il a été rappelé que pour les trajets professionnels la carte professionnelle suffit mais que les imprimés ad hoc sont nécessaires pour les déplacements privés.

Nous profitons de ce message pour saluer le courage et l'engagement des personnels de santé dans cette crise sanitaire sans précédent. Ils sont au contact de malades identifiés et ont besoin au premier titre de matériel de protection.

N'oublions cependant pas que les policiers doivent également être protégés : sans eux pour contrôler le confinement, la progression du coronavirus au sein de la population rendrait bien vite les personnels soignants totalement dépassés, avec ou sans masque...

Ainsi, vous trouverez en pièce-jointe le **courrier de l'intersyndicale** des policiers actifs exigeant du ministre de l'Intérieur la mise en œuvre des moyens d'une protection minimale des effectifs policiers soumis au risque de contamination rédigé à l'issue de la réunion avec le DGP.



Bon courage à toutes et à tous pour continuer à organiser l'efficacité de vos services !

Sincèrement,

**Olivier BOISTEAUX**,  
Président du SICP  
**Mickaël TREHEN**,  
Secrétaire national

**NOUS RESTONS  
À VOTRE DISPOSITION !**

**N'HÉSITEZ PAS  
À NOUS CONTACTER :**

**Olivier BOISTEAUX**,  
Président du SICP  
**06-99-53-17-17**

olivier.boisteaux@commissaires.fr

**Jean-Paul MEGRET**  
Secrétaire national  
**06-69-49-17-17**

jean-paul.megret@interieur.gouv.fr

**Mickaël TREHEN**,  
Secrétaire national  
**06-37-16-72-34**

mickael.trehen@commissaires.fr

**Matthieu VALET**,  
Secrétaire national adjoint  
chargé des jeunes commissaires  
**06-87-29-10-91**

matthieu.valet@interieur.gouv.fr